

Bonjour,

Depuis le début de la crise, les médecins généralistes sont amenés à **transmettre les recommandations d'isolement aux patients avec suspicion de COVID-19, aux cas confirmés ou aux personnes contacts à risque de cas confirmés**. Les recommandations ne sont pas toujours les mêmes pour la population générale et pour les personnels exerçant en établissement de santé, en établissements et services médico-sociaux (ex : EHPAD) ou en ville.

Afin d'aider les professionnels de santé dans leurs consultations, **l'ARS a souhaité regrouper les recommandations concernant les mesures d'isolement et d'éviction professionnelle dans deux fiches synthétiques :**

- une pour la population générale ;
- une pour les professionnels du système de santé.

Ces fiches ont été mises à jour récemment et sont consultables sur notre Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) Bretagne :

<https://www.bretagne.paps.sante.fr/fiches-pratiques-covid-19-mesures-deviction-pour-les-cas-et-contacts-risque-0>

Cordialement

Marine CHAUVET
Directrice-Adjointe

Soins de proximité et Formations en santé

[6, Place des Colombes](#) - CS 14253

35 042 RENNES Cedex

Tél : 02 22 06 73 39

<http://www.ars.bretagne.sante.fr>

Retrouvez-nous sur   



Retrouvez-nous sur le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS)

<http://www.bretagne.paps.sante.fr/>



Portail d'**A**ccompagnement
des **P**rofessionnels de **S**anté
Bretagne